

COMMUNE DE PALAU-DEL-VIDRE

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 FEVRIER 2020 A 20 H 30**

Présents : DESCOSY Marcel, GALAN Bruno, ROCA Jean, OCAMPO Renée, CHEMIN Claude-Alexandra, ABULI Pierre, BEAUSAERT Belinda, BERTRAND Huguette, FARRIOL Céline, FAURE Isabelle, MUNOZ Michel, NARGIEU Lydie, PONSI Antoine, RAMONET Pascal, SOULHOL Claude, BONAFE Nadine, JONQUERES D'ORIOLA Jean

Absents excusés : CHARLES Olivier, GALLINAT Alain, SCHWERTZ Nathalie, RIBES Florence, ROLLAND Martine, VUILLEMIN Renaud

Secrétaire de séance : Mme Renée OCAMPO

La séance est ouverte par M. Marcel DESCOSY, Maire de Palau-Del-Vidre.

I - Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Lecture est faite du compte-rendu de la séance du 17 Décembre 2019.

Vote à l'unanimité.

II – Réalisation d'un emprunt pour le financement de la Halle Sportive :

M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient de retirer ce point de l'ordre du jour, car le fait de contracter un emprunt avant le vote du budget irait à l'encontre des dispositions de l'article L 1612-1 du CGCT.

III – Effectif communal :

M. le Maire indique qu'il appartient au Conseil Municipal, compte-tenu des nécessités de service de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination d'un agent suite à son inscription sur une liste d'aptitude.

Le poste concerné est le suivant :

- rédacteur principal de 2^{ème} classe

Voté à l'unanimité.

IV – Personnel communal : mise en place du temps partiel et autorisations spéciales d'absence :

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le temps partiel sur autorisation ou le temps partiel de droit constituent des possibilités d'aménagement du temps de travail des agents publics, il appartient au Conseil Municipal de l'instituer au sein de la Commune et d'en fixer les modalités.

Voté à l'unanimité.

Il rappelle ensuite à l'assemblée que des autorisations spéciales d'absence qui n'entrent pas dans le calcul des congés annuels peuvent être accordées aux agents dans certaines situations, lorsqu'elles sont liées à un événement familial ou à un événement de la vie courante, sous réserve des nécessités de service.

Voté à l'unanimité.

V – Délégation de service public : Fourrière automobile :

M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient de concéder à un gestionnaire privé l'organisation du service fourrière automobile après mise en concurrence.

Voté à l'unanimité.

La séance est levée à 20 h 50.

PRESENTS

DESCOSSY Marcel

GALAN Bruno

ROCA Jean

OCAMPO Renée

CHEMIN Claude-Alexandra

ABULI Pierre

BEAUSAERT Belinda

BERTRAND Huguette

BONAFE Nadine

FARRIOL Céline

FAURE Isabelle

JONQUERES D'ORIOLA Jean

MUNOZ Michel

NARGIEU Lydie

PONSI Antoine

RAMONET Pascal

SOULHOL Claude